



- LEGENDE**
- Limites des zones du PLU
 - Piste de ski
 - Alignement de l'Avenue de La Muzelle
 - Retrait de 5m par rapport à l'alignement de l'Avenue de La Muzelle
 - Bâtiment ou groupe de bâtiments remarquables
 - Emplacement réservé pour équipements publics
 - Périmètre de protection des berges des lacs (Art L122-12 du CU)
 - Lac de La Buissonnière (Non application de l'article L122-12 du CU)
 - Création d'un pourcentage de logements sociaux imposé
 - Remontées mécaniques existantes ou projetées
 - Zone humide protégée en application de l'article L151-23 du CU
 - Périmètre étudié au niveau des risques naturels
 - Périmètre de protection des abords des Monuments Historiques (Rayon de 500m) - Avis de l'Architecte des Bâtiments de France
 - Zone d'alaéa moyen constructible sous conditions
 - Zone d'alaéa fort inconstructible
 - NR : Non réglementé (absence d'alaéas)

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE MONT-DE-LANS (38860)

**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

05.2.1. ANNEXE 2 – PLAN DES RISQUES

PLU Initial approuvé le 25 octobre 2016
Modification simplifiée n°1 approuvée le 10 avril 2017

Modification simplifiée n°2 approuvée le

Le Maire

ECHELLE : 1/10 000 ème

Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité - 14 rue Caffé - 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.81.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

